

Drame de l'alcool: un jeune requérant d'asile est blessé par balle

» Suite à une dispute, un jeune Ivoirien de 17 ans a été blessé par une arme à feu déguisée mais peu dangereuse samedi soir. Sous l'emprise de l'alcool, son agresseur a été appréhendé.

Nouvelle nuit mouvementée ce week-end à Bex! Peu avant 1 h dimanche, la police cantonale reçoit l'appel d'un homme déclarant avoir été blessé par balle au bar de la rue Centrale «Le City». Dépêchés sur place, les secours

prennent en charge l'auteur de l'appel: un jeune ressortissant ivoirien de 17 ans, hébergé au centre des requérants d'asile de la Fareas, souffrant d'une légère blessure cutanée au niveau du sternum, causée par une balle de petit calibre.

Les faits? Une dispute aurait éclaté entre la victime et un client d'origine suisse, qui a fait feu, communique la police. Mais selon le témoignage d'un client ivoirien rencontré hier, le coup de feu n'aurait pas été précédé d'éclats de voix. Du côté policier, on exclut pour l'heure un attentat raciste. Mais l'homme - rapidement identifié par la police et appréhendé à 2 h 40 par deux

agents de la brigade canine alors qu'il quittait son domicile présumé - est connu pour s'épancher dans les bars et semble vouer rancœur aux hôtes du centre de la Fareas: «Il m'a dit qu'un jour il allait en flinguer un, témoignait hier la serveuse du bar voisin. Je ne l'ai pas pris au sérieux, en lui rappelant que nous sommes tous des êtres humains».

Arme prohibée en cause

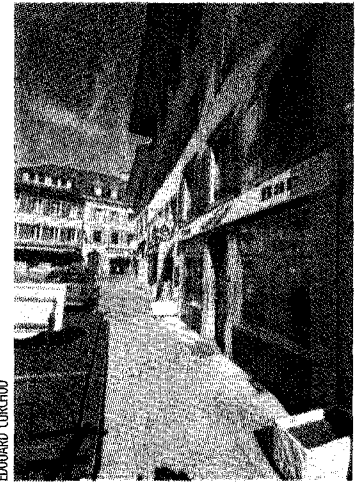
Valaisan de 40 ans, cuisinier au chômage domicilié chez son amie, à proximité des lieux du drame, l'auteur de l'agression a été conduit à Rennaz pour interrogatoire. Il a reconnu les faits,

accusant plus de trois pour mille à l'éthylomètre.

L'arme utilisée a été retrouvée à son domicile: il s'agit d'un stylo pistolet de calibre 22 long rifle. «Une arme dite camouflée, interdite de possession et de port par la loi fédérale», confiait hier Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police cantonale.

Par chance, la faible charge de poudre de la munition utilisée n'a pas causé l'irréversible: la victime s'en sort avec une blessure légère. Pour crime manqué de meurtre, l'agresseur a été immédiatement incarcéré sur ordre du juge d'instruction.

JÉRÔME LATHION



EDOUARD CURCHOD

La terrasse d'où la victime a appelé la police, la poitrine frappée par un petit calibre.

Région La Côte B

LA LIBERTÉ

LUNDI 22 MAI 2006

EN BREF

BEX

Coup de feu sur un réfugié

Un demandeur d'asile de 17 ans a été légèrement blessé par balle hier vers 1 h devant un bar par un Valaisan de 40 ans en état d'ivresse. Selon les premiers éléments de l'enquête, une altercation entre les deux hommes avait éclaté à l'intérieur du bar. Dehors, le Valaisan a sorti une arme et atteint au thorax le requérant d'asile, un Ivoirien du centre FAREAS de Bex. Cuisinier au chômage, son agresseur présentait une alcoolémie de plus de 3 pour mille. Il a été inculpé de crime manqué de meurtre. L'arme qu'il avait utilisée a été retrouvée chez son amie. ATS

99 40 80 Fax +41 22 994 40 88 24hnyon@edipresse.ch